



3212 - Création et diffusion culturelles

**Proposition de décision d'attribution
de subventions dans le domaine de la
création et de la diffusion culturelles**

Rapport n° CP/2016/466

Service gestionnaire :

K220 - Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles.

Le Département soutient le développement artistique des territoires ainsi que la médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois. Son objectif est de soutenir une politique culturelle de qualité et diversifiée pour les habitants et de veiller à un aménagement culturel équitable.

A cette fin, il soutient des actions de création et diffusion culturelles favorisant prioritairement l'enseignement artistique, la transmission et les pratiques amateurs, et pouvant contribuer à l'attractivité des territoires.

Projets de diffusion d'une offre culturelle de portée départementale

Le Département contribue à l'aménagement culturel en soutenant la diffusion d'actions artistiques. Dans ce cadre, il apporte une aide aux compagnies et artistes qui proposent des projets pouvant intervenir sur plusieurs de ses territoires, permettant ainsi d'enrichir l'offre locale.

A cette fin, il est proposé de soutenir l'action de deux associations :

- **Ensemble Le Masque**

Cet ensemble musical explore le répertoire de style baroque des XVIIème et XVIIIème siècles des pays européens. Il présente douze concerts se répartissant sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin et organise un stage de formation qui s'achève par un concert donné par les élèves.

- **Association Variations**

Cette association est un ensemble vocal qui réunit en permanence une trentaine de choristes amateurs expérimentés auxquels se joignent des chanteurs semi-professionnels ou professionnels. L'ensemble vocal donne un grand nombre de concerts décentralisés dans le Bas-Rhin.

Sur proposition de la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, réunie le 8 septembre 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'aides à ces deux associations pour un montant total de 3 500 euros.

Diffusions et actions culturelles de portée locale

Afin de contribuer à l'attractivité de ses territoires, le Département soutient des projets artistiques proposés par les acteurs culturels. Il apporte également une aide à l'organisation de manifestations culturelles.

A cette fin, il est proposé de soutenir quatre associations au titre de leur action sur le territoire de l'Eurométropole :

- **Atelier du Premier Acte** pour la représentation de son spectacle le Crépuscule et les actions pédagogiques qui seront menées à cette occasion ;
- **Association Strasbourg Méditerranée** pour l'organisation de ses Rencontres ;
- **Le Fil Rouge Théâtre** pour la diffusion de son spectacle « Fratries » et les actions de transmission qui seront réalisées dans ce cadre ;
- **Association Troisième Jour** pour l'organisation du festival Heaven's Door.

Sur proposition de la Commission Territoriale de l'Eurométropole, réunie le 25 août 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'aides à ces quatre associations ou compagnies intervenant dans les domaines de la musique et du théâtre pour un montant de 6 500 euros.

- **Association la Navette**

L'association propose un festival « Fermes en Scène » Un récital de chansons et des lectures sont programmés dans les fermes de différentes communes ainsi que des pérégrinations à dos d'âne.

Sur proposition de la Commission Territoriale du Nord réunie le 25 août 2016, il est proposé à la Commission Permanente de ne pas attribuer d'aides à cette association.

Ces propositions sont détaillées dans les tableaux présentés en annexe à ce rapport.

Mise en conformité des équipements scéniques à la Maison des Associations et de la Culture de Bischwiller.

La Maison des Associations de la Culture de Bischwiller (MAC) est un Relais culturel qui a pour objet d'assurer et de promouvoir la vie culturelle et artistique de Bischwiller et environs et de mener des actions de création, de diffusion et d'animation culturelle.

La Communauté de Communes de Bischwiller et environs sollicite le Département pour les travaux de mise en conformité des équipements scéniques à la MAC de Bischwiller.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide pour un montant de 8 563 euros.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
CREDIFINV 2016/1	Equipements culturels	47 347 €	47 347 €	8 563 €

Le présent dispositif se fonde sur l'article 104 de la loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifiant l'article L. -4 du CGCT.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21043	65-6574-311	120 800,00 €	8 300,00 €	3 500,00 €
34043	65-6574-311	210 570,00 €	9 370,00 €	6 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant global de 18 563 euros.

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais,*
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.*

Dans les deux cas, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle du projet.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,

Frédéric BIERRY